

il est le corps organisé chargé des affaires publiques. Il peut recueillir de l'argent au moyen d'impôts divers, prélevés dans différents domaines définis par la constitution canadienne.

Pourquoi faut-il au gouvernement le pouvoir de recueillir des fonds au moyen de loteries? Prévoit-il que les provinces et lui-même vont maintenant chercher à tirer des loteries une partie de leurs revenus, à remplir certaines de leurs fonctions grâce non à des impôts fondés sur la capacité de payer, mais à des loteries, fondées sur la crédulité humaine?

M. Woolliams: Le député répondrait-il a une question?

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Dès que j'aurai fini ma phrase. Si le gouvernement se veut juste, démocratique et équitable, il doit certes s'efforcer de percevoir ses recettes par des moyens à la portée de toutes les bourses et non pas par la vente de billets aux plus crédules. Le député voulait poser une question?

M. Woolliams: Je ne tiens pas à critiquer les propos du député, monsieur l'Orateur; ils m'intéressent fort au contraire. Je présume qu'il s'oppose à cette espèce de loterie organisée par la ville de Montréal. Tout compte fait, ce sont les provinces qui édictent les lois des villes. C'est, je crois, ce qu'on veut légaliser ici.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Oui. Pour moi, chaque ordre de gouvernement devrait disposer de certaines zones fiscales. Si elles ne suffisent pas, il faudrait alors modifier la constitution de sorte qu'il y ait un meilleur partage des domaines d'imposition et des sources de revenus. Remplacer les impôts fondés sur les moyens des gens par des loteries fondées sur la crédulité des gens, c'est contredire le principe même de la justice sociale. Je ne sais si le ministre a visité des pays où il existe une loterie nationale, mais il y a beaucoup à en apprendre. Si vous allez dans des pays qui financent des loteries nationales et qui en retirent une part considérable de leurs revenus, vous constaterez que la grande partie de leurs revenus provient des milieux les plus pauvres et les plus désespérés. Ces gens ont probablement une chance sur un million de décrocher le gros lot. Ils dépensent au-delà de leurs moyens pour acheter des billets de loterie nationale.

Ce n'est certes pas ainsi que nous devrions inviter les provinces ou le gouvernement fédéral à répondre aux besoins financiers du

[M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

pays. Si les gouvernements canadiens ont besoin de plus de revenus, il faudrait alors les percevoir des gens en se fondant sur leur capacité de payer et sur l'importance de leur revenu. Il ne faudrait pas le faire en faisant appel à l'avarice des gens ou en entretenant l'espoir de ceux qui ont très peu de chance d'améliorer leur sort par l'achat de billets de loterie. C'est exactement le contre-pied de la politique fiscale au Canada.

Rien dans la constitution ne prévoit la perception de fonds par les gouvernements à l'aide de loteries. La constitution énonce les divers secteurs où les échelons respectifs de gouvernement peuvent lever des impôts. J'admets volontiers que les municipalités et les provinces dont les responsabilités se sont accrues, alors qu'elles n'ont pas plus accès à des sources de revenu, sont aux prises avec de très graves difficultés financières. En vue de les résoudre, il nous faut répartir de nouveau les domaines fiscaux ou réévaluer les sphères de responsabilité relevant des divers échelons de gouvernement. Nous ne résoudrons pas nos problèmes fiscaux en permettant aux provinces de lancer des loteries. A la longue, cela irait à l'encontre de nos propres intérêts. Au fur et à mesure qu'augmentera le nombre des villes et des provinces participantes, chacune lavera le linge de l'autre. Elles se vendront réciproquement des billets pour résoudre leurs difficultés municipales et provinciales.

L'hon. M. Turner: L'idée n'a rien de séduisant.

L'hon. M. Dinsdale: C'est du linge sale.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je m'étonne vraiment qu'un gouvernement qui a tant parlé de société juste, de justice sociale et d'égalité économique veuille maintenant permettre aux gouvernements du Canada, fédéral et provinciaux, de regarnir leurs caisses en vendant des billets de loterie.

Les explications du ministre pour motiver la participation du gouvernement fédéral sont encore plus nébuleuses et irrationnelles qu'en ce qui concerne celles des provinces. Il dit qu'il a inclus le gouvernement fédéral dans le bill en vue d'en assurer la symétrie. La raison n'est pas très valable. J'en donne l'assurance au ministre, il est lui-même plus symétrique que le bill.

Le ministre prétend que le gouvernement n'a aucune intention d'aborder ce domaine à l'heure actuelle. Les députés remarqueront, j'espère, que le bill dont nous sommes saisis stipule non seulement que le gouvernement fédéral aura le droit s'il le veut d'établir un